

Questions orales

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je le dis sincèrement au ministre. Étant donné l'urgence et la nécessité avérée de ce financement, étant donné que tous les députés des deux côtés de la Chambre appuient ce projet, ne peut-il assurer à la Chambre qu'il déblocquera des fonds de 23.5 millions pour la première année et ordonner que les agriculteurs des Maritimes reçoivent leur juste part?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Encore une fois, monsieur le Président, j'apprécie les instances du député à l'égard de ce projet. Il faut reconnaître que nous avons pris un certain nombre d'engagements, 16 en tout. En effet, nous ne le cédon à personne quand il s'agit de remplir ces engagements. Nous tenons vraiment à remplir celui-ci également.

Le député sait qu'un projet de ce genre doit répondre à tous les critères et exigences nécessaires imposés par la loi avant qu'un ministre puisse annoncer à la Chambre une décision dans un sens ou dans l'autre.

* * *

LES CORPORATIONS

L'ACQUISITION ÉVENTUELLE DE HIRAM WALKER

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations veut-il nous expliquer, alors que l'acquisition éventuelle de Hiram Walker menace des centaines d'emplois, pourquoi il n'a même pas répondu à la lettre que mon collègue d'Essex-Windsor et moi-même lui avons adressée pour lui demander d'intervenir afin de sauvegarder ces emplois?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, il est toujours de la prérogative du directeur de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions d'examiner les transactions lorsqu'elles surviennent. Il le fait dans un contexte d'indépendance et c'est ce qu'il fait pour chacune des transactions et il le fera dans le cas de celle-ci également.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXERCER UNE ÉTROITE SURVEILLANCE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre s'engage-t-il à exercer une étroite surveillance pour être en mesure de recourir aux pouvoirs que lui attribue la Loi sur la concurrence lors de toute tentative d'acquisition susceptible de provoquer des licenciements, en particulier dans la région de Windsor?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, voilà une préoccupation constante pour le directeur, et il y voit.

[Français]

ARSENAUX CANADA

LA PRIVATISATION—LES PENSIONS DES EMPLOYÉS—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au président du Conseil du Trésor, de la part des 800 employés des Arsenaux canadiens à Montréal.

Le ministre saura que le résultat de la privatisation des Arsenaux canadiens aura pour effet de réduire considérablement les pensions des employés, à un tel point que certains perdront \$17,000 par année.

Qu'est-ce que le ministre entend faire pour aider ces emplois? Ou est-ce qu'il entend utiliser les justices conservatrices habituelles, soit rien du tout?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, ce matin, j'ai rencontré des représentants de l'Alliance de la Fonction publique, et j'ai rencontré subséquemment les représentants du syndicat des Arsenaux canadiens qui m'ont parlé d'un problème qu'on discute ensemble depuis plusieurs mois, celui des pensions.

Je peux assurer mon honorable collègue que pour les 600 employés des Arsenaux canadiens, les dispositions prévues dans le projet de loi C-87 assurent une solution possible qui va être juste et équitable dans tous les cas.

[Traduction]

LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, est-ce à dire que, aux yeux du ministre, il est juste et équitable de perdre \$17,000 par année au titre de sa pension? Est-ce ainsi que les conservateurs rendent justice aux fonctionnaires, nos employés?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour répondre au député d'en face, je lui dirai qu'il parle à tort et à travers et n'a même pas les bons chiffres.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES PRISES DE CONTRÔLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais demander à la ministre d'état (Finances) s'il y a du vrai dans les déclarations que le président de Canada Trust a faites récemment, lorsqu'il a affirmé que la position du gouvernement sur les prises de contrôle d'institutions financières était «une décision politique . . . influencée par les vues des partisans et des collecteurs de fonds influents du parti conservateur plutôt que par la logique pure» et «le simple bon sens», puisque «plusieurs des propriétaires des sociétés de fiducie comptent parmi ces partisans et collecteurs de fonds.»